

Islande

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 31

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

Assises annuelles de

L'ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

Les 25 et 26 mai, l'Association suisse pour le suffrage féminin a tenu ses assises annuelles à Thoune. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire cet article de Mme Grobet-Sécrétan, laquelle, ne s'embarrassant pas de détails superflus, a su relever tous les points de cette importante assemblée.

Du rapport de gestion, il ressort qu'en Suisse allemande, la cause du suffrage féminin n'avance absolument pas, que des demandes pour l'introduction des droits politiques des femmes croupissent au plus profond des tiroirs de certains gouvernements cantonaux ; que dans le canton de Zurich, trois motions et une initiative des autorités de la ville de Zurich n'ont pas encore été soumises à l'autorité cantonale, et qu'une pétition portant plus de 31 000 signatures, recueillies en deux semaines, est restée sans effet à ce jour ; qu'à Bâle-Ville une initiative portant 5000 signatures masculines valables (le minimum indispensable étant de 2000) reste en souffrance depuis 1957 auprès de l'autorité cantonale. En attendant, il s'est créé une Association des femmes contre le suffrage féminin qui s'entoure d'une publicité tapageuse tout en montrant l'ignominie dès que l'on essaie d'en dénicher les responsables et les statuts...

PARTICIPATION A L'EXPO

Au sujet d'une participation éventuelle à la section vie civique de l'Expo 64, les délégués ont voté que l'acceptation de l'Association pour le suffrage féminin serait subordonnée à l'assurance que l'aspiration de la femme suisse à participer à part entière à la vie civique du pays y soit clairement exprimée.

CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME ET CONSEIL DE L'EUROPE

Prenant note de l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe, les délégués ont voté une résolution exprimant leur ferme espoir que nos autorités fédérales et cantonales prendront immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour l'introduction du droit de vote et d'élection des femmes. En effet, l'exclusion des femmes suisses des droits politiques dans dix-neuf cantons ainsi que sur le plan fédéral est en contradiction avec l'engagement pris par la Suisse, lors de la ratification des statuts du Conseil de l'Europe, de reconnaître et de développer les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le clou de l'assemblée, une conférence du ministre Edvard Zellweger, docteur en droit, fut un vibrant appel précisément pour que la Suisse signe la Convention des droits de l'homme. La Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (avec protocole additionnel du 20 mars 1952) est

un modèle des droits démocratiques constitutionnels. Les pays membres du Conseil de l'Europe y ont codifié leurs principes de base afin « d'exprimer leur respect pour l'éminente dignité de l'homme ».

La protection et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales forment les tâches essentielles du Conseil de l'Europe, selon son propre statut.

La convention et son protocole ont été signés par tous les membres du conseil, et, à l'exception de la France, ratifiés par tous. La question de sa signature et de sa ratification par la Suisse est donc primordiale.

Au mois de décembre passé, M. Wahlen a déclaré sans ambages devant le Conseil national que « certaines particularités du droit suisse ne sont pas en accord avec les prescriptions de la convention ». (C'est-à-dire la discrimination politique à l'égard des femmes ; les articles d'exception religieuse de la constitution et la législation de certains cantons concernant la prise en charge administrative des malades mentaux et des vagabonds).

La Suisse ayant demandé, et obtenu son adhésion au Conseil de l'Europe, doit montrer qu'elle sait tenir ses engagements. Au cas où la Suisse refuserait de signer la Convention des droits de l'homme, elle serait le seul membre du conseil à y opposer un refus et à ne pas remplir les exigences minimales d'une législation libre et démocratique.

Le ministre Zellweger termine en déclarant que ce serait indigne de la plus ancienne démocratie de l'Europe d'attendre que les autres membres du conseil lui posent des questions gênantes sur ses réticences ou ses tergiversations. Une révision de l'attitude du Conseil fédéral s'impose : il est de son devoir de faire une déclaration nette aux Chambres fédérales en faveur de la signature rapide de la convention. Ce serait en effet une honte pour notre pays que de vouloir que l'on nous reconnaisse un « cas d'exception »... pour nous permettre de ne pas être une démocratie.

Pearl Grobet-Sécrétan

Allemagne

Sur les cent quarante sièges que compte la Chambre des députés de Berlin, vingt sont occupés par des femmes ; dans les assemblées de délégués de district, il y a nonante et une femmes sur cinq cent quarante membres. Aucune femme n'a été élue au Sénat bien qu'il y eût des candidates hautement qualifiées. La Communauté de travail des associations féminines de Berlin a élevé une protestation auprès du maire de la ville.

Islande

Mme Ragnhildur Helgadóttir est la première femme élue au Parlement de son pays.

Canada

Mrs Judy Lamarch a été élue à la charge de ministre de la santé et des œuvres sociales dans le nouveau cabinet canadien.

Le cadre

Une station réputée aux nombreux hôtels du style plus ou moins surprenant qui caractérise le début de ce siècle, un paysage magnifique souvent caché par la brume ou la pluie, une vue grandiose sur la Jungfrau par une matinée ensoleillée, un Kursaal dont l'extérieur semble être le produit du croisement entre un chalet et une pagode et dont l'intérieur arbore les dorures et les glaces inhérentes à ce genre de bâtiment, des jardins fleuris, ... tel fut le cadre dans lequel se déroula cette assemblée qui réunit plus de 200 déléguées.

La conférences

Le samedi, à 14 h. 15, Mme D. Rittmeyer, présidente, qui dirigea les débats avec une souriante fermeté, salua les autorités présentes, les invités, ainsi que les représentants de la presse et de la radio. M. Junker, président de la commune d'Interlaken, souhaita la bienvenue aux participantes et remet à notre présidente la symbolique clef d'or de sa cité.

L'après-midi était consacré à des problèmes concernant l'école et la famille. Il appartenait à M. Marcel Monnier, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, d'exposer les « Tendances des réformes scolaires ». Un mouvement réformiste se manifeste partout, car il faut reconnaître que la structure ancienne de l'école (il s'agit ici de l'enseignement secondaire) ne lui permet plus de s'adapter au monde moderne. Jusqu'à un certain point, elle en est restée à la définition qu'en donnait un pédagogue du siècle passé : « L'école doit enseigner aux enfants ce que savaient leurs pères ». Or, actuellement, deux phénomènes nouveaux se manifestent : d'une part, on demande à l'école de former les structures techniques et scientifiques de demain, et l'économie voudrait conditionner l'enseignement secondaire afin d'obtenir la formation des cadres supérieurs et intermédiaires dont elle a besoin ; d'autre part, on estime aujourd'hui que le droit à l'éducation n'est pas satisfait par l'école primaire généralisée pour tous, mais que tous ceux qui en ont les capacités doivent avoir la possibilité d'accéder aux plus hautes études. Notre système actuel de promotion du cycle primaire au secondaire n'est plus adapté aux nécessités ; il faut substituer l'orientation à la sélection. Mais, peut-on renoncer complètement à la tradition de libéralisme, non utilitaire de l'enseignement secondaire ne se laissant aucunement influencer par les nécessités économiques et sociales ? La réforme qui doit se faire ne saurait trahir les bases humanistes de nos écoles : tout en préparant les jeunes à la vie économique et technique de demain, elle doit aussi les préparer à la vie tout court, en aidant au développement de leur personnalité. Pour adapter nos écoles suisses à leur tâche nouvelle, une certaine planification est nécessaire, une harmonisation des programmes de nos cantons si jaloux de leur particularisme en matière scolaire. Un projet est déjà à l'étude en Suisse romande, au niveau des Départements de l'instruction publique. Il est à souhaiter que cette collaboration s'étende à l'heure où tous les problèmes ne se posent pas seulement à l'échelle nationale, mais internationale.

M. W. Rickenbach, président de la société suisse d'utilité publique, expose ensuite la question de l'échelonnement des vacances sur une plus longue période de l'été, vu qu'aujourd'hui presque tout le monde part en vacances. L'orateur postule l'augmentation des possibilités de séjours de vacances scolaires et d'entreprises, le prolongement des vacances d'été en Suisse alémanique où elles ne sont en général que de quatre ou cinq semaines.

Après la pause du thé, l'assemblée se sépare en trois groupes de discussion ayant pour thème l'unification des programmes scolaires, la répartition des vacances, l'école et la famille et présidés respectivement par Mmes Gaillard, Ludwig et Blaser.

L'assemblée des déléguées

Après les différents services religieux, les déléguées se retrouvent au Kursaal où Mme Rittmeyer déclare ouverte la 62^e assemblée de l'ASF. Au nom du Bernischer Frauenbund, sa présidente, Mme A. Debrit, salue les participantes et rappelle les noms de quelques

gens illustres qui séjourneront à Interlaken : Mendelsohn, les filles de Schumann entre autres, ainsi que celui de Bernois qui firent œuvre utile en faveur des femmes, particulièrement Rosa Neuenchwander.

Après les remerciements à Mme Debrit et à la section de la société d'utilité publique des femmes suisses d'Interlaken, qui a tout préparé si bien pour ses hôtes, Mme Rittmeyer salue les représentantes des sociétés amies (Fédération des femmes protestantes, Ligue des femmes catholiques, société d'utilité publique, etc.) et les membres d'honneur présents : Mmes D. Berthoud, G. Haemmerli-Schindler, A. Murset et E. Nägeli. Elle évoque le souvenir de trois disparues qui ont donné le meilleur d'elles-mêmes à la cause des femmes : le Dr Renée Girod, Mmes Kissel, ancienne présidente du groupe des femmes socialistes suisses et Bosch-Peter, présidente de la Frauen-Zentral de Zurich.

L'ordre du jour statutaire suit son cours : admission d'une nouvelle société (le groupe des femmes libérales d'Emmen), adoption du rapport et des comptes.

Mme Hopf-Lüscher, dr méd. fait une brève communication sur le problème de la « paternité consciente de ses responsabilités », insistant sur l'urgence de la création de bureaux de conseils de planning familial et de cours pour fiancés sur cette question.

La collecte en faveur du Home d'accueil de Bombay a produit 42 000 fr. jusqu'à maintenant. Mme Rittmeyer lit une lettre très intéressante de Mme M. Würzler, de Frauenfeld, qui a vécu quinze ans à Bombay et connaît le Maharatra Council of Women, son Home et la situation très souvent tragique des femmes indiennes des classes inférieures. Espérons que cette lecture aura mis un point final aux objections qui se sont élevées à tort contre cette action de l'Alliance.

Après la présentation des rapports des trois groupes de discussion, Mme Rittmeyer recommande aux Centres de Liaison de s'intéresser activement à la réforme scolaire et à l'harmonisation des programmes en se mettant en rapport avec leur Département de l'instruction publique respectif. Mme Zimmermann fait un appel en faveur du recrutement de membres individuels, ce qui est une aide pour les finances toujours déficitaires de l'Alliance !

Mlle Nägeli donne de tristes nouvelles du « Schweizerisches Frauenblatt » qui, après tant d'années de lutte en faveur des droits des femmes, est probablement en train de vivre ses derniers jours ; une assemblée en décidera au cours du mois de juin.

Pour terminer, Mme Paschoud, présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises, invite l'Alliance à tenir sa prochaine assemblée à Lausanne, dans le cadre de l'Expo 64, ce qui est accepté avec joie.

* * *

Il serait injuste de terminer ce compte rendu sans mentionner l'amusant et spirituel spectacle de cabaret qui nous fut offert après le dîner officiel de samedi soir, par un groupe de huit jeunes gens et jeunes filles du gymnase de Thoune ; ils nous détaillèrent maint couplet avec beaucoup d'humour et de talent, sans parler d'un twist endiablé qui fit mentir tout ce qu'on raconte sur la raideur des Bernois !

Et il serait injuste aussi de ne pas parler du plaisir de la promenade en bateau — malgré la pluie — qui mit un amical point final à ces deux intéressantes journées de travail.

Y. Leuba



Abonnez-vous à la

**Librairie circulante
RICHARD**

6, rue de la Tour-Maitresse
Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44

Département de l'instruction publique, Genève

Le SERVICE SANTÉ-JEUNESSE

offre situation à

infirmières d'hygiène sociale

Activités médico-sociales en services préscolaires, scolaire et d'apprentis.
Semaine de cinq jours ; conditions selon âge et expérience ; caisse de retraite. Offres manuscrites, avec curriculum vitae et références, au médecin-directeur, 11, Glacis-de-Rive, Genève.